

CONSEIL MUNICIPAL

DU 01/07/2021 à 19h00

COMPTE RENDU

Etaients présents :

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. CAILLAUD Daniel, M. BETHUS Jacky, Mme LOZET Christel, Mme MILCENT Anne, Mme PONTOIZEAU Nadia, M. JOLIVET Grégory, M. BARRAS Stéphane, Mme LIZE MICHAUD Murielle, Mme PRUVOT Edwige, M. PORTOLEAU Pascal, M. CHARTIER Emmanuel, Mme ROBERT DUTOUR Diane, M. MATHIAS Yves, M. LEPLU Christian, M. EVEILLÉ Pierre-Jean, Mme CUCINIELLO Gaëlle, Mme RIVIÈRE Amélie et M. HOREAU Vincent.

Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de votants : 27
Secrétaire de séance : Mme Diane ROBERT DUTOUR

Après adoption du compte-rendu de la séance précédente et désignation de la secrétaire de séance, le Conseil municipal a examiné les questions inscrites à l'ordre du jour.

INFORMATIONS

Le Conseil municipal a été informé :

- Des marchés passés selon la procédure adaptée ;
- Des renonciations à préemption ;

DÉLIBÉRATIONS

Urbanisme et aménagement

DÉLIBÉRATION 2021_045

Modification du droit de préemption urbain pour exclusion des lotissements : L'Orée d'Orouet – La Métairie 2 – Le Clos du Pey Blanc

Le Conseil municipal a accepté de modifier le droit de préemption urbain afin d'exclure les lotissements : L'Orée d'Orouet – Métairie 2 – Le Clos du Pey Blanc.

DÉLIBÉRATION 2021_046

Signature d'une convention avec le Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée pour la réalisation de travaux d'extension de réseau électrique - Lotissement d'Orouet

Le Conseil municipal a autorisé Madame le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et le SyDEV selon les modalités définies.

Aménagement du patrimoine immobilier

DÉLIBÉRATION 2021_047

Restructuration et extension de la gendarmerie de Saint-Jean-de-Monts : approbation du programme des travaux et du coût global modificatif - Acceptation des conditions juridiques et financières de l'opération

Afin de concrétiser cette opération, le Conseil municipal :

- A approuvé le programme de l'opération, le coût d'objectif et les modalités de versement du loyer ;
- A accepté la conduite du projet dans les conditions du décret 93-130 du 28 janvier 1993 ;
- A autorisé Madame le Maire à solliciter les subventions nécessaires, selon le référentiel d'expression des besoins, y compris son annexe.

Développement touristique

DÉLIBÉRATION 2021_048

Gestion et exploitation du Palais des congrès - Odyssea, de la Base nautique, du parking des camping-cars des Pimprenelles et des équipements annexes – Signature d'un avenant n° 2 à la convention de délégation de service public

Le Conseil municipal a autorisé Madame le Maire à signer un avenant n° 2 à la convention de délégation de service public, intégrant les modifications indiquées.

DÉLIBÉRATION 2021_049

Délégation de service public pour l'exploitation du casino de Saint-Jean-de-Monts - Rapport annuel du délégataire - Exercice 2019/2020 - Information du Conseil municipal

Le Conseil municipal a été informé du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2019/2020.

Soutien au commerce local

DÉLIBÉRATION 2021_050

Crise sanitaire de la COVID 19 - Plan de soutien aux commerçants

Les membres du Conseil municipal ont approuvé le plan de soutien au commerce local tel qu'énoncé et ont autorisé Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Développement touristique

DÉLIBÉRATION 2021_051

Exploitation du Casino de Saint-Jean-de-Monts – Signature d'un avenant n° 3 à la convention de délégation de service public

Devant la situation financière tendue exposée par la Société CASINO LA PASTOURELLE suite à la fermeture de l'établissement en raison de la pandémie de COVID-19, l'assemblée délibérante a autorisé Madame le Maire à signer un avenant n° 3 à la convention de délégation de service public, afin de :

- Modifier le barème de prélèvement sur le Produit brut des jeux, pour la seule année 2021,
- Exonérer la Société CASINO LA PASTOURELLE de la participation financière forfaitaire versée à la Collectivité, relative à la vie touristique et culturelle (11 000 € - base 2017), pour l'année 2021 ;
- Exonérer la Société CASINO LA PASTOURELLE de la redevance d'occupation commerciale du domaine public pour l'installation de la terrasse, à hauteur de 50% de son montant, à percevoir au titre de l'année 2021

DÉLIBÉRATION 2021_052

Casino municipal de Saint-Jean-de-Monts : autorisation d'exploitation des jeux – Renouvellement

Le Conseil municipal a émis un avis favorable quant au renouvellement de l'autorisation de jeux.

Affaires financières

DÉLIBÉRATION 2021_053

Tarifs 2021-2022 – Restauration scolaire

Le Conseil municipal a adopté les tarifs d'accès au service « Restauration scolaire » pour l'année scolaire 2021/2022, applicables à compter de la rentrée.

DÉLIBÉRATION 2021_054

Année scolaire 2021-2022 - Participation aux fournitures scolaires des élèves fréquentant les écoles primaires publiques

Le Conseil municipal a adopté la participation aux fournitures scolaires des élèves fréquentant les écoles primaires publiques selon les tarifs applicables.

DÉLIBÉRATION 2021_055

Achat de cadeaux de Noël pour les enfants des écoles maternelles publiques

Le Conseil municipal a renouvelé cette participation financière, à hauteur de 8,30 € par élève, pour les enfants des écoles maternelles publiques.

DÉLIBÉRATION 2021_056

Année scolaire 2021-2022 – Sorties et séjours pédagogiques/écoles primaires publiques et privées sous contrat

Afin d'établir un cadre général et permettre aux Directrices ou Directeurs d'avoir connaissance de la procédure à suivre, des montants de la participation et de répondre à leurs attentes, le Conseil municipal a adopté les propositions énumérées ci-dessous :

1. De reconduire les règles communes adoptées antérieurement ;
2. De compenser la suppression de la subvention à l'échelle communautaire ;
3. De fixer les participations financières comme suit, dans la limite des frais engagés :
 - **Sortie à la journée sans nuitée** : prise en charge du coût du transport des enfants (sur la base du coût en bus) ;
 - **Sortie avec nuitée dans la limite de 10 jours et une seule sortie par classe** : 42 € par jour et par élève ;
4. De participer sous forme de subvention versée à l'association des parents d'élèves de l'école concernée.

DÉLIBÉRATION 2021_057

Subvention transport scolaire pour les élèves fréquentant les écoles maternelles et élémentaires de la commune

Le Conseil municipal a réaffirmé la volonté de la Commune de maintenir la gratuité du transport scolaire et de verser une subvention aux usagers du transport scolaire sous réserve de respecter certaines dispositions.

DÉLIBÉRATION 2021_058

Subventions 2021 – Demandes exceptionnelles

Le Conseil municipal a accordé des subventions de fonctionnement, au titre de l'exercice 2021, aux associations suivantes : L'association ASLO, L'association La Roche Vendée Cyclisme et L'association Saint Jean de Monts Vendée Triathlon Athlétisme.

DÉLIBÉRATION 2021_059

Décision modificative n° 2 au budget 2021

Le Conseil municipal a adopté la décision modificative n° 2 au budget 2021, suivant les révisions déterminées.

Richesses Humaines :

DÉLIBÉRATION 2021_060

Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil municipal a adopté le nouveau tableau des effectifs.

Le tableau des votes est annexé au compte-rendu.

Compte-rendu :

Virginie BERTRAND a donné lecture du compte-rendu du Conseil communautaire du 10 juin 2021,
Véronique LAUNAY a donné lecture du compte-rendu de la Commission Culture du 23 mars 2021,
Alain ROUSSEAU a donné lecture du compte-rendu de la Commission Mixte des Marchés du 16 juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h21.

Mesdames et Messieurs les élus du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal a bien reçu les questions de l'opposition. Au nom de l'ensemble des élus du groupe majoritaire et de Mme le Maire, je vais apporter les réponses.

Je vous rappelle que, conformément au règlement intérieur, ces dernières ne font pas l'objet de débats.

Nous vous invitons, le cas échéant, à poser des questions complémentaires lors de la prochaine séance.

Question :

Madame Le maire, nous souhaitons revenir vers vous concernant la dégradation de l'ensemble des routes de notre commune.

Exemples : (liste non exhaustive)

- **Route de la Caillauderie, des employés communaux ont marqué les bosses et trous existant en début d'année ! La peinture a quasiment disparue, mais les trous et les bosses sont toujours présents. Nous revenons également sur les chicanes temporaires qui sont en place depuis presque deux ans autour des campings sis dans cette même rue.**
- **Route de la Rive, devant le camping de La Foret un passage des plus dangereux avec de nombreux trous et bosses. (Par ailleurs marqués également avec de la peinture)**

Quand de véritables travaux vont être menés sur l'ensemble de nos routes pour assurer la sécurité des usagers ?

Réponse :

L'entretien de nos espaces publics est un enjeu qui doit à la fois concilier la préservation de l'environnement, la sécurité des usagers et les ressources budgétaires.

Comme vous le savez, la compétence voirie est du ressort de la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts.

La Ville travaille en étroite collaboration avec l'intercommunalité, notamment par l'envoi d'un programme annuel de travaux à réaliser.

Concernant la route de la Caillauderie, un pré-marquage a été effectué pour des raisons de sécurité. Des panneaux indiquant la déformation de la chaussée ont été posés. Les racines seront purgées cette année.

Les chicanes, installées en phase de test, sont en place depuis plus d'un an. Toutefois ce dispositif ne donnant pas satisfaction, une concertation avec les riverains et campings a été réalisée. À l'issue de celle-ci, il a été décidé de procéder à l'aménagement de plateaux piétonniers surélevés. Ces plateaux seront réalisés en fin d'année, dans le cadre des travaux de voirie de la Communauté de Communes.

Enfin concernant, la route de la Rive, les travaux ont commencé depuis 15 jours.

Ainsi la Commune travaille activement à l'amélioration continue de nos lieux de vie pour les rendre plus agréables pour tous.

Question :

Une information a été effectuée sur la création d'une zone limitée à 20 KM/H sur le centre-ville ainsi qu'une circulation à double sens des vélos, même sur les routes à sens unique. Qu'avez-vous prévu comme signalétique pour éviter les accidents entre les cyclistes et les autres usagers ?

Réponse :

Pour faciliter la déambulation des piétons et le passage des cyclistes, tout en autorisant les voitures, la Ville de Saint-Jean-de-Monts expérimente en effet la « zone de rencontre » du 1^{er} juillet au 31 août.

À ce jour, plus de 40 zones de rencontre ont été réalisées en France, comme à Quiberon, Caen ou encore Montpellier. L'expérimentation est lancée, cet été, à Saint-Jean-de-Monts.

L'objectif est d'apaiser le centre-ville en sécurisant et facilitant la promenade des piétons et la mobilité douce, tout en permettant aux automobiles de circuler.

Ainsi, les piétons sont prioritaires sur l'ensemble de la zone, la vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h et les cyclistes peuvent circuler à double sens. La Ville rappelle à ce sujet que la circulation des vélos doit obligatoirement se faire sur la chaussée, et non sur les trottoirs.

Une pré-information a été diffusée à l'ensemble des commerçants dès la mi-juin. Une conférence de presse sera réalisée demain, vendredi 2 juillet.

En plus des panneaux réglementaires, de grands visuels pédagogiques sont installés cette semaine aux différentes entrées des zones bleues.

Question :

Une dizaine d'habitants de ST JEAN DE MONTS ont été avertis récemment par la police municipale pour des stationnements devenus gênants alors que celui-ci a été toléré depuis toujours ! PV de 135 € par véhicule pour stationnement gênant en pleine semaine!

La Rue des Dunes oblige les habitants à garer leurs véhicules sur le trottoir s'ils veulent pouvoir rentrer et sortir librement de chez eux. N'aurait-il pas été plus logique de les avertir du changement de tolérance avant de les verbaliser, et, ou de voir avec ces riverains s'il n'aurait pas fallu mettre cette rue en sens unique? (Action participative) Comment allez-vous gérer ces mêmes stationnements illégaux constants pendant la période touristique afin que les riverains ne soient pas lésés par rapport aux comportements des touristes?

Réponse :

Nous rappelons en premier lieu que la loi interdit le stationnement sur les trottoirs, sauf lorsqu'un emplacement matérialisé le prévoit. Des opérations de verbalisation en question ont été réalisées suite à des appels reçus par des riverains. Des stationnements gênants bloquaient en effet l'accès aux piétons. Mme le Maire a d'ailleurs répondu à M. Mathias à ce sujet dimanche dernier.

Ces actions de verbalisation continueront autant que nécessaire, et notamment pendant l'été, durant lequel le nombre de voitures mal stationnées provoque des gênes au niveau de la circulation, et ceci jusqu'à la rue Neuve.

Mettre la rue en sens unique est une solution qu'il faudrait en effet envisager avec les riverains. C'est tout l'objet du schéma de mobilité qui est porté par la Communauté de Communes et qui conduira à travailler sur un nouveau plan de circulation communal. La Ville agit ainsi en faveur du bien-vivre ensemble.

Question :

Des riverains proches du skate parc nous font part des certaines nuisances et notamment de ballons qui dépassent l'enceinte de jeux pour atterrir dans leurs propriétés. Cela peut occasionner des dégradations (bris de vitres ou de tuiles). Madame le Maire une augmentation de la hauteur des filets qui entourent le skate parc nous apparait souhaitable pour résoudre ce problème.

Réponse :

Nous entendons la proposition. Il y a une confusion entre le city parc et le skate parc.

À l'heure actuelle, la rampe de skate a été retirée. Elle sera installée cet été à côté du stade scolaire.

Au sein du city parc, 2 filets d'une hauteur de plus de 7 m sont déjà installés pour bloquer les ballons. Une sécurisation du city parc est programmée pour l'année prochaine, avec par exemple la pose de clôtures, d'un portail et de nouveaux pare-ballons. Ainsi, une réflexion est en cours pour examiner la pertinence de la rehausse des filets existants. L'une des solutions serait d'en ajouter un autre pour réaliser une séparation avec le boulodrome, car c'est à ce niveau que des ballons peuvent sortir.

Question :

Lors du dernier conseil municipal, il a été annoncé que l'analyse du questionnaire à destination des associations était en cours et ferait l'objet d'une restitution à l'automne. Comment se fait-il que l'organisation du forum a déjà été actée alors que ce questionnaire portant sur le forum n'a pas été analysé ?

Réponse :

Nous comprenons qu'il y a eu une confusion de la part de l'opposition entre la réunion de la commission de la vie associative et la restitution de l'enquête.

Lors du dernier conseil municipal, il a bien été annoncé une prochaine réunion de la commission de la vie associative à l'automne.

Et il a également été indiqué que l'analyse du questionnaire était en cours et ferait l'objet d'une restitution auprès des associations, des Montois et de la commission de la vie associative.

Cette restitution a commencé auprès des associations le 29 juin dernier, lors d'une rencontre avec les associations sportives. Elle se poursuivra le 6 juillet auprès des associations culturelles, de loisirs et relatives à la citoyenneté et à la solidarité.

La diffusion d'une synthèse écrite devrait intervenir, par courriel, avant la mi-juillet.

La journée des associations aura lieu à la rentrée de septembre. Son organisation ne pouvait logiquement pas attendre l'automne. À ce titre, nous appelons au plus grand soutien envers les associations et invitons les Montois à venir nombreux. La journée des associations se tiendra le 4 septembre, de 11h à 18h, au complexe sportif et à Odyssée. La Ville continue ainsi de soutenir la vie associative.

Tableau récapitulatif du Conseil municipal

Date Conseil municipal	N° délibération	Intitulé délibération	Rapporteur	Service	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions Nuis Blancs	Observation
01/07/2021	045	Modification du droit de préemption urbain pour exclusion des lotissements : L'Orée d'Orouet- La Métairie 2 – Le Clos du Pey Blanc	Alain ROUSSEAU	Urbanisme	27	27	27	0	0	
01/07/2021	046	Signature d'une convention avec le Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée pour la réalisation de travaux d'extension de réseau électrique - Lotissement d'Orouet	Bruno LEROY	Services Techniques	27	27	27	0	0	
01/07/2021	047	Restructuration et extension de la gendarmerie de Saint-Jean-de-Monts : approbation du programme des travaux et du coût global modificatif - Acceptation des conditions juridiques et financières de l'opération	Jacky BETHUS	Services Techniques	27	27	27	0	0	
01/07/2021	048	Gestion et exploitation du Palais des congrès - Odysée, de la Base nautique, du parking des camping-cars des Pimprenelles et des équipements annexes – Signature d'un avenant n°2 à la convention de délégation de service public	Gérard MILCENDEAU	Services Techniques	27	27	27	0	0	
01/07/2021	049	Délégation de service public pour l'exploitation du casino de Saint-Jean-de-Monts - Rapport annuel du délégataire - Exercice 2019/2020 - Information du Conseil municipal	Gérard MILCENDEAU	Services Techniques	-	-	-	-	-	Pour Information
01/07/2021	050	Crise sanitaire de la COVID 19 - Plan de soutien aux commerçants	Gérard MILCENDEAU	Services Techniques	27	27	27	0	0	
01/07/2021	051	Exploitation du Casino de Saint-Jean-de-Monts - Signature d'un avenant n°3 à la convention de délégation de service public	Gérard MILCENDEAU	Services Techniques	27	27	21	0	6	
01/07/2021	052	Casino municipal de Saint-Jean-de-Monts: autorisation d'exploitation des jeux - Renouvellement	Gérard MILCENDEAU	Services Techniques	27	27	27	0	0	
01/07/2021	053	Tarifs 2021/2022 - Restauration scolaire	Gérard MILCENDEAU	Affaires Financières	27	27	27	0	0	
01/07/2021	054	Année scolaire 2021-2022- participation aux fournitures scolaires des élèves fréquentant les écoles primaires publiques	Gérard MILCENDEAU	Affaires Financières	27	27	27	0	0	
01/07/2021	055	Achat de cadeaux de Noël pour les enfants des écoles maternelles publiques	Gérard MILCENDEAU	Affaires Financières	27	27	27	0	0	
01/07/2021	056	Année scolaire 2021-2022 – sorties et séjours pédagogiques/écoles primaires publiques et privées sous contrat	Gérard MILCENDEAU	Affaires Financières	27	27	27	0	0	
01/07/2021	057	Subvention transport scolaire pour les élèves fréquentant les écoles maternelles et élémentaires de la commune	Gérard MILCENDEAU	Affaires Financières	27	27	27	0	0	
01/07/2021	058	Subventions 2021 – demandes exceptionnelles	Gérard MILCENDEAU	Affaires Financières	26	26	26	0	0	Mme Nadia PONTOIZEAU sortie à 19h50 le temps du vote
01/07/2021	059	Décision modificative n° 2 au budget 2021	Gérard MILCENDEAU	Affaires Financières	27	27	21	0	6	
01/07/2021	060	Mise à jour du tableau des effectifs	Miguel CHARRIER	Ressources humaines	27	27	27	0	0	